

Assainissement

Collecter et traiter les eaux usées

Entre la toilette, le ménage, la cuisine... près de 150 litres d'eau sont consommés en moyenne par jour et par personne. C'est autant de litres d'eau à assainir tout en garantissant la santé publique et l'équilibre écologique. Ainsi, tandis que la mairie est en charge du réseau public de collecte des eaux usées menant à la station d'épuration, Clisson Sèvre et Maine Agglo administre le Service Public d'Assainissement Non Collectif [SPANC].

Tout-à-l'égout ou assainissement autonome/individuel ? Pour savoir quel raccordement effectuer, consulter le zonage d'assainissement de Haute-Goulaine.

Zonage d'assainissement



[le plan](#) 3 Mo



[le rapport](#) 6 Mo



[la notice](#) 2 Mo

Assainissement collectif



36,350 km pour les eaux pluviales, 69,162 km pour l'eau potable et 58,367 km pour les eaux usées, soit 105,51 km de canalisations sont gérés par la commune. Pour se raccorder à ce tout-à-l'égout qui couvre 80 % du territoire goulainais, il convient ainsi de se rapprocher de la mairie.

Une fois le branchement au réseau communal d'assainissement effectué par le propriétaire du logement, la SAUR en contrôle la conformité en tranchée ouverte. L'entreprise délégataire vérifie :

- la parfaite séparation des eaux usées et des eaux pluviales,
- la collecte de toutes les eaux usées,
- la suppression et le comblement de toutes les fosses septiques.

Pour réaliser ce contrôle gratuit et obligatoire, il convient de

- prendre rendez-vous au 02 44 68 20 00 au minimum 48 heures à l'avance,
- adresser la "Déclaration de commencement de travaux" à : SAUR France – 80 avenue des Noëllés – BP 170 –

44504 LA BAULE.

[Plus d'infos sur l'assainissement collectif](#)

📍 21 bis rue des Épinettes

☎ 02 40 54 92 23

✉ servicestechniques@hautegoulaine.fr

📍 Urgence et dépannage Eau

☎ 02 44 68 20 09

À savoir

- Dès que le contrôle de conformité du branchement est établi, le propriétaire est redevable d'une participation pour l'assainissement collectif de 500 €.
 - Élément de la facture d'eau potable – assainissement, la redevance assainissement comprend un abonnement forfaitaire et une taxe par m³ d'eau consommé.
 - Le contrôle des raccordements au réseau collectif est obligatoire lors d'une vente immobilière.
 - 4 stations d'épuration traitent les eaux de la commune : Plessis-Renard et Pont de l'Ouen à Haute-Goulaine, la Faubretière à La Haye-Fouassière, et celle de Basse-Goulaine
-

Assainissement non collectif



Quand le tout à l'égout est hors de portée (éloignement, difficultés de desserte), un seul interlocuteur : le SPANC [Service Public d'Assainissement Non Collectif] de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Fonctionnement, réglementation aides financières... [Tout savoir sur le SPANC](#)

📍 SPANC

1 rue du Fief de l'Isle

44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE

☎ 02 40 54 86 66

🌐 environnement.clissonsevremaine.fr